

Reconnaissance des diplômes et accès à la formation

Le rôle du cadre institutionnel fribourgeois dans les trajectoires des adultes migrants

Islam Charef

Travail de Bachelor

Fribourg 2026

<https://doi.org/10.51363/unifr.lma.2026.035>

© Islam Charef, 2026



Cet ouvrage est publié sous une licence Creative Commons Attribution 4.0 International
(CC BY 4.0) : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

« Reconnaissance des diplômes et accès à la formation : le rôle du cadre institutionnel fribourgeois dans les trajectoires des adultes migrants »

CHAREF Islam

Sous la supervision de MAGNO Cathryn

Travail de Bachelor

SP26

Fribourg, le 10 mars 2026

Résumé

Ce travail analyse le rôle du cadre institutionnel fribourgeois dans les trajectoires éducatives et professionnelles d'adultes migrant·e·s hautement qualifié·e·s, en se concentrant sur les dispositifs de reconnaissance des diplômes et d'accès à la formation. À partir d'une revue de la littérature scientifique et de rapports institutionnels, l'analyse montre que la déqualification ne résulte pas uniquement de facteurs individuels, mais d'une configuration de contraintes où se combinent règles de reconnaissance, statuts de séjour, coûts de la formation et soutenabilité matérielle, produisant des réorientations subies, un déclassement durable et des effets identitaires et sociaux. Le travail met également en évidence le rôle ambivalent de l'éducation, qui peut agir comme levier de requalification lorsque la reconnaissance et les conditions de financement sont réunies, ou au contraire comme un mécanisme qui oblige à repartir de zéro lorsque les diplômes étrangers restent difficilement mobilisables.

Mots-clés

Déqualification, reconnaissance des diplômes, formation des adultes, migration, canton de Fribourg

Table des matières

1. Introduction	4
2. Cadre conceptuel	7
2.1. Migration et intégration	7
2.2. Reconnaissance des diplômes	8
2.2.1. Cadre général en Suisse	8
2.2.2. Politiques cantonales de Fribourg	9
3. Contexte historique et institutionnel	10
3.1. Transformations de l’immigration en Suisse	10
3.2. Sélection migratoire et hiérarchisation de l’admission	11
3.3. Catégorisation des migrant-e-s et légitimation des exclusions	12
3.4. Cadre juridique de l’intégration et mise en œuvre cantonale	13
4. Déqualification sociale	15
4.1 Surqualification : un constat statistique (OFS) et ses implications	16
4.2 De la surqualification à la déqualification : filtres institutionnels	17
4.2.1 Filtre 1 : Reconnaissance et “convertibilité” des diplômes	18
4.2.2 Filtre 2 : Exigences linguistiques et normes d’employabilité	19
4.2.3 Filtre 3 : Accès effectif aux dispositifs : financement, information, statut	21
4.2.4 Déterminants sociaux et biographiques : effets cumulatifs	22
4.2.5 Typologie des trajectoires	22
4.3 Impacts de la déqualification	23
4.3.1 Impacts économiques et professionnels : déclassement, précarité, enfermement.....	23
4.3.2 Impacts psychologiques et identitaires.....	24
4.3.3 Impacts familiaux et relationnels	25
4.3.4 Impacts sociétaux : visibilité du déclassement et risque de stéréotypes	26
4.4. Dispositifs d’accompagnement et de mise en œuvre à Fribourg	26
4.4.1 L’éducation face à la déqualification : limites et enjeux.....	27
4.4.2 Une mise en œuvre concrète : l’exemple des passerelles	28
4.4.3 De l’intégration à l’inclusion : axes de transformation	29
5. Conclusion	30
6. Bibliographie	33
7. Annexe	38
Déclaration sur l’honneur	39

1. Introduction

L'immigration constitue aujourd'hui l'un des enjeux sociaux et politiques les plus débattus en Europe. Qu'il s'agisse des flux migratoires liés au travail, à la recherche de meilleures conditions de vie ou aux mouvements forcés causés par les conflits et les crises humanitaires, la question de l'intégration des personnes migrantes demeure au centre des préoccupations institutionnelles et publiques. Dans ce contexte, l'intégration n'apparaît pas seulement comme un processus individuel, mais comme une construction sociale et politique qui dépend de l'organisation des États, de leurs institutions éducatives et de la manière dont les politiques sociales encadrent les trajectoires des personnes migrantes (Steiner & Wanner, 2018).

En Suisse, ces enjeux prennent une forme spécifique : le pays combine une forte attractivité économique et une organisation institutionnelle où la Confédération fixe des cadres, tandis que les cantons jouent un rôle central dans leur mise en œuvre. Les transformations du marché du travail (tertiairisation, spécialisation des activités, hausse des exigences de qualification) ont renforcé l'importance des diplômes et titres reconnus pour accéder à des positions stables (Steiner & Wanner, 2018). Or, la mobilité internationale concerne aussi des adultes migrant·e·s qualifié·e·s dont les compétences restent souvent difficilement transférables sans reconnaissance formelle ou parcours de requalification (Tepelena, 2021).

Cette situation révèle une tension : l'ouverture à certaines mobilités qualifiées ne garantit pas une intégration égalitaire. Des personnes migrantes hautement qualifiées se retrouvent fréquemment dans des emplois en dessous de leur niveau lorsque leurs diplômes ou expériences ne sont pas reconnus, ou lorsque l'accès à la formation est freiné par des contraintes institutionnelles (statuts de séjour, coûts, exigences linguistiques, procédures) (Tepelena, 2021). C'est dans ce cadre que s'inscrit la déqualification, définie comme l'écart entre les qualifications acquises dans le pays d'origine et la position occupée dans le pays d'accueil.

Ce travail examine cette problématique dans le canton de Fribourg, en analysant le rôle du cadre institutionnel fribourgeois, et plus spécifiquement les dispositifs de reconnaissance des diplômes et d'accès à la formation, dans les trajectoires éducatives et professionnelles d'adultes migrant·e·s qualifié·e·s. Le choix de ce terrain se justifie par l'importance des dispositifs cantonaux d'orientation, de formation et de certification pour adultes dans les parcours d'insertion.

La problématique centrale qui guide ce travail est la suivante :

« De quelle manière le cadre institutionnel fribourgeois, en particulier les dispositifs de reconnaissance des diplômes et d'accès à la formation, influence-t-il les trajectoires éducatives et professionnelles des adultes migrant·e·s ? »

Intérêt scientifique

Les recherches sur les migrations se sont développées, mais les travaux portant spécifiquement sur les trajectoires d'adultes migrant·e·s qualifié·e·s et sur les mécanismes institutionnels qui influencent leur insertion restent moins visibles dans une partie de la littérature, souvent davantage centrée sur d'autres publics ou d'autres dimensions de l'intégration (Tepelena, 2021). Dans un contexte suisse où l'accès à la formation et la reconnaissance des diplômes conditionnent fortement les opportunités professionnelles, ce travail apporte une contribution en adoptant une lecture institutionnelle de la déqualification, au-delà des explications uniquement individuelles. Plutôt que de réduire le phénomène à des questions de motivation ou d'effort personnel, l'analyse met en lumière les freins structurels des politiques éducatives fribourgeoises, contribuant ainsi à une compréhension plus nuancée des dynamiques d'intégration et d'exclusion et à une meilleure visibilité des enjeux sociaux sous-jacents. Le canton de Fribourg constitue un terrain pertinent pour observer comment des dispositifs (reconnaissance, accès à la formation, voies de certification pour adultes) et leurs conditions d'accès peuvent orienter des trajectoires éducatives et professionnelles.

Méthodologie

Ce travail repose sur une revue de la littérature scientifique et de documents institutionnels. Les sources combinent des articles académiques sur l'intégration, la reconnaissance des qualifications et la déqualification, des rapports institutionnels (fédéraux et cantonaux) et des documents d'acteurs de terrain. La recherche a été menée via les bibliothèques universitaires (Discovery Fribourg, Cairn, Érudit), Google Scholar et sites institutionnels (UniFR, HETS-FR, SPoMi Fribourg), avec des mots-clés tels que « déqualification migrant·e·s Fribourg », « reconnaissance diplômes ENIC-NARIC », « formation adultes migrant·e·s Suisse » et « PIC Fribourg ». Les critères de sélection ont privilégié la pertinence par rapport à la problématique, la diversité des acteurs et l'ancrage suisse (focus Fribourg), aboutissant à une sélection de sources traitant directement de la reconnaissance des diplômes, de l'accès à la formation et de la déqualification chez les adultes.

L'analyse s'est déroulée en trois étapes ; tout d'abord l'organisation et harmonisation des références dans Zotero, ensuite la synthèse thématique des lectures (statut de séjour, procédures de reconnaissance, conditions d'accès aux formations, coûts et temporalités), et finalement la construction d'une carte conceptuelle (voir figure 1) (cf. annexe 1) reliant reconnaissance des diplômes, accès à la formation, inégalités structurelles et déqualification, utilisée comme fil conducteur pour structurer le chapitre 4. Cette approche permet d'identifier des mécanismes institutionnels et leurs effets potentiels sur les trajectoires, mais ne vise pas à mesurer quantitativement l'ampleur du phénomène ni à se substituer à une enquête de terrain.

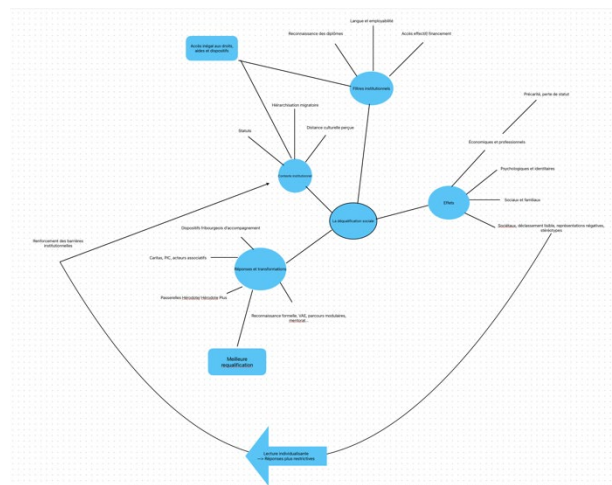


Figure 1 Carte conceptuelle

Pour répondre à cette problématique, le travail est structuré comme suit. Le chapitre 2 propose un cadre conceptuel définissant l'intégration et l'inclusion, présentant le fonctionnement de la reconnaissance des diplômes et de l'accès à la formation (niveaux suisse et fribourgeois). Le chapitre 3 replace l'analyse dans une perspective historique et institutionnelle suisse (évolution de l'immigration, politiques migratoires, discours publics, cadre juridique de l'intégration). Enfin, le chapitre 4 examine la déqualification à Fribourg à travers ses mécanismes, ses impacts et des pistes d'amélioration.

2. Cadre conceptuel

2.1. Migration et intégration

Ce chapitre établit les bases théoriques permettant d'analyser le rôle du cadre institutionnel fribourgeois dans les trajectoires éducatives et professionnelles des adultes migrants. Il définit d'abord les concepts fondamentaux d'intégration avant d'examiner les dispositifs spécifiques de reconnaissance des diplômes et validation des acquis comme moyen d'intégration (en 2.2.).

La migration désigne le déplacement volontaire ou forcé de personnes d'un pays ou région d'origine vers un pays ou région de destination, souvent motivé par des facteurs économiques, familiaux, éducatifs ou sécuritaires. Une personne migrante est donc définie comme une personne née à l'étranger. En Suisse, 40% de la population résidente permanente de 15 ans ou plus était issue de la migration en 2023 (3 019 000 personnes) (*Population issue de la migration en 2023 - GNP Diffusion, 2024*). La migration en Suisse se caractérise par une forte hétérogénéité des profils, notamment selon le niveau de formation, le statut juridique et le pays d'origine.

Dans ce contexte, la distinction entre ressortissant·e·s de l'UE/AELE et de pays tiers reste structurante. Les premiers bénéficient notamment de la libre circulation et d'une meilleure reconnaissance de leurs qualifications, tandis que les seconds relèvent de cadres réglementaires distincts (OCDE, 2023). Ces différences institutionnelles, développées dans la partie historique, influencent dès l'origine les trajectoires d'intégration.

L'intégration migratoire peut se définir comme un processus d'adaptation réciproque entre migrant·e·s et société d'accueil, combinant des ajustements culturels, linguistiques, économiques et sociaux (Crul & Schneider, 2010). En pratique, cette réciprocité penche souvent vers une dynamique plus unilatérale, où les migrant·e·s s'alignent sur les normes dominantes. Les dynamiques d'intégration dépendent aussi des contextes régionaux et économiques ; un chômage élevé parmi la population locale est ainsi corrélé à une vision plus négative de la contribution économique des migrant·e·s et à une moindre tolérance envers la migration (OCDE, 2018).

Dans cette perspective, l'intégration des adultes migrant·e·s ne dépend pas uniquement de leurs ressources individuelles, mais aussi des conditions institutionnelles qui permettent, ou non, de faire reconnaître leurs acquis antérieurs. Lorsque les qualifications obtenues à

l'étranger sont difficilement reconnues ou converties dans le contexte suisse, l'accès à l'emploi qualifié et à la formation peut s'en trouver limité. Il est donc nécessaire d'examiner plus précisément le fonctionnement de la reconnaissance des diplômes en Suisse et dans le canton de Fribourg, puisqu'il s'agit d'un mécanisme central dans la structuration des trajectoires éducatives et professionnelles.

2.2. Reconnaissance des diplômes

La reconnaissance des diplômes étrangers constitue un enjeu central pour les adultes migrant·e·s qualifiés, car elle conditionne l'accès effectif à certaines professions et la possibilité de réinvestir des qualifications acquises à l'étranger dans le système suisse (CSFO, s. d.). En Suisse, il n'existe pas une procédure unique, puisque l'autorité compétente dépend du type de formation et du champ professionnel visé, et la reconnaissance est indispensable lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée (*Reconnaissance et équivalence des diplômes étrangers | La France en Suisse et au Liechtenstein, 2025*).

2.2.1. Cadre général en Suisse

Le fonctionnement suisse de la reconnaissance repose d'abord sur une distinction structurante entre professions non réglementées, pour lesquelles aucune reconnaissance officielle n'est nécessaire pour exercer, et professions réglementées, pour lesquelles une reconnaissance formelle du titre est requise (*Evaluation des diplômes étrangers - swissuniversities, s. d.*).

Dans le cas des professions non réglementées, il est possible de postuler directement sur le marché du travail et l'employeur évalue les qualifications et l'expérience dans le cadre du recrutement. Dans ce contexte, Swiss ENIC, centre national d'information et de prestation, lié à swissuniversities, peut délivrer, sur demande, des attestations de niveau pour certains diplômes universitaires étrangers. Ces attestations visent à aider l'employeur à apprécier le niveau d'un diplôme délivré par une haute école étrangère et à en améliorer la lisibilité, mais elles ne constituent pas une reconnaissance officielle et ne confèrent pas de droits légaux (p. ex. autorisation d'exercer). Swiss ENIC précise notamment que l'évaluation concerne les diplômes provenant uniquement d'un pays signataire de la Convention de Lisbonne et indique des éléments pratiques tels qu'un délai indicatif d'environ trois mois (*Evaluation des diplômes étrangers - swissuniversities, s. d.*).

Pour les professions réglementées, l'accès à l'exercice dépend d'une décision de reconnaissance rendue par l'autorité compétente selon la profession concernée (France

Diplomatie, 2025). Le SEFRI indique qu'une demande peut être déposée en ligne et mentionne des frais de traitement ainsi que des délais indicatifs (*Procédure de reconnaissance auprès du SEFRI*, s. d.).

Ainsi, même si les règles de reconnaissance sont principalement définies au niveau fédéral ou par les autorités sectorielles, le canton joue un rôle décisif dans l'accès concret à l'information, à l'orientation et aux alternatives de requalification.

2.2.2. Politiques cantonales de Fribourg

À Fribourg, l'information sur la reconnaissance des diplômes renvoie explicitement aux autorités fédérales compétentes, notamment au SEFRI, ce qui confirme que le canton joue un rôle d'orientation plus que de décision en matière de reconnaissance formelle. En complément, il met en avant des dispositifs d'accès à la certification et à la formation pour adultes, susceptibles de constituer des alternatives lorsque l'exercice de la profession d'origine est bloqué (carrières, 2026).

Parmi ces dispositifs figurent notamment la certification professionnelle pour adultes, qui permet sous certaines conditions de se présenter à l'examen final AFP/CFC, ainsi que la VAE, qui peut déboucher sur des compléments de formation lorsque toutes les compétences requises ne sont pas attestées (carrières, 2026).

Ces dispositifs ne remplacent pas l'équivalence du diplôme d'origine, mais proposent des mécanismes de conversion de l'expérience et des compétences en titres reconnus en Suisse. Leur accès reste toutefois conditionné par plusieurs contraintes, notamment linguistiques, administratives, financières et temporelles, qui peuvent en limiter l'usage effectif pour une partie des adultes migrants, malgré leur potentiel d'inclusion. L'existence formelle de passerelles ne garantit donc pas, à elle seule, leur accessibilité concrète dans les trajectoires de formation et de reconnaissance.

Ces limites montrent que la reconnaissance des diplômes et l'accès à la formation ne relèvent pas uniquement de dispositifs techniques, mais s'inscrivent dans un cadre institutionnel plus large, façonné par l'histoire des politiques migratoires suisses. Pour comprendre pourquoi certaines personnes migrantes sont davantage exposées à des difficultés de reconnaissance, de requalification ou de déclassement, il est donc nécessaire de revenir sur l'évolution de l'immigration en Suisse et sur les logiques politiques qui ont structuré les conditions de leur intégration.

3. Contexte historique et institutionnel

3.1. Transformations de l'immigration en Suisse

Cette section situe l'analyse de la déqualification dans une perspective historique. Elle montre comment l'évolution des flux migratoires vers la Suisse a progressivement déplacé les enjeux de l'intégration, d'une logique principalement centrée sur l'emploi vers des questions de reconnaissance des qualifications et d'accès à la formation. Elle s'appuie principalement sur la synthèse proposée par Wanner et Fibbi (2021) sur l'histoire de l'immigration en Suisse.

La Suisse est un pays d'immigration ancienne, où la migration internationale constitue, depuis le milieu du XX^e siècle, un moteur central de la croissance démographique et de la diversification sociale. Après la Seconde Guerre mondiale, le pays connaît d'abord une immigration de main-d'œuvre, principalement masculine, recrutée pour répondre aux besoins des secteurs industriels durant les Trente Glorieuses. En 1941, environ 224 000 personnes de nationalité étrangère résident en Suisse. En parallèle, fin 2020, environ 2 630 400 personnes nées à l'étranger vivent en Suisse, ce qui correspond à 30,3% de la population (Wanner & Fibbi, 2021).

L'origine géographique des personnes migrantes a également évolué. Initialement concentrée sur les pays voisins, elle se diversifie avec une présence accrue de populations issues notamment d'Espagne, du Portugal, de Yougoslavie et de Turquie, puis avec une augmentation des migrations en provenance d'Asie à partir des années 1980 et, plus largement, une progression des migrations extra-européennes. Ces transformations s'inscrivent dans une mondialisation des flux migratoires et dans une diversification des motifs d'entrée en Suisse, notamment le travail, l'asile et le regroupement familial (Wanner & Fibbi, 2021).

Cette évolution s'accompagne d'une transformation des profils socioéconomiques. La littérature distingue de manière schématique des migrant·e·s peu qualifié·e·s, historiquement associé·e·s à des emplois industriels ou peu qualifiés, et des migrant·e·s hautement qualifié·e·s, davantage inséré·e·s dans des secteurs tertiaires spécialisés. Dans ce contexte, les trajectoires d'intégration ne se jouent plus uniquement dans l'accès à l'emploi mais aussi dans la possibilité de faire reconnaître et convertir des qualifications acquises à l'étranger dans le contexte suisse. Ces évolutions permettent de comprendre pourquoi les institutions

éducatives et les dispositifs de reconnaissance occupent aujourd'hui une place centrale dans l'analyse des trajectoires des adultes migrant·e·s (Wanner & Fibbi, 2021).

3.2. Sélection migratoire et hiérarchisation de l'admission

Cette section montre comment les politiques migratoires suisses ont progressivement structuré un cadre d'accueil différencié, qui influence aujourd'hui l'accès des personnes migrantes à la formation, à la reconnaissance des diplômes et, par conséquent, les risques de déqualification.

Jusqu'à la fin du XX^e siècle, l'encadrement de l'immigration s'inscrit largement dans une logique utilitariste, visant à répondre aux besoins économiques tout en limitant durablement l'installation et certains droits. L'exemple le plus marquant est celui du statut de saisonnier, associé à une forte précarité et à des restrictions importantes, notamment l'interdiction du regroupement familial (Wanner & Fibbi, 2021).

À partir des années 1990, une série de réformes vise à hiérarchiser plus explicitement l'accès au territoire selon l'origine géographique et le statut. La « politique des trois cercles » (1991) distingue ainsi un cercle européen bénéficiant d'un accès privilégié, un cercle intermédiaire pour certains pays industrialisés, et un troisième cercle regroupant les pays jugés « culturellement éloignés », pour lesquels l'admission est fortement restreinte. Cette catégorisation a été critiquée pour son caractère discriminatoire à l'égard de certains groupes et pour ses logiques d'exclusion qu'elle institutionnalise (Commission fédérale contre le racisme CFR, 1996).

Ce modèle est ensuite remplacé par un système binaire d'admission (SEM, 2024). Dans ce cadre, les ressortissant·e·s de l'UE/AELE bénéficient d'un accès facilité au marché suisse du travail, tandis que l'admission des ressortissant·e·s d'États tiers demeure plus restrictive et généralement limitée à des personnes qualifiées, dans des proportions encadrées par des critères tels que les quotas et l'ordre de priorité sur le marché du travail.

Cette évolution confirme que les politiques migratoires suisses reposent sur une hiérarchisation durable de l'admission selon l'origine, le statut et l'utilité économique attribuée aux personnes migrantes.

La révision de la Loi sur les étrangers (LEtr, 2005), devenue Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), marque un tournant en consacrant la notion d'« intégration durable » comme objectif politique central (Wanner & Fibbi, 2021). La maîtrise linguistique, la participation sociale et économique, ainsi que le respect des valeurs de la société suisse

deviennent des critères essentiels de l'intégration (*RS 142.20 - Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers...*, 2005).

Ainsi, l'évolution des politiques migratoires suisses met en évidence une tension durable entre ouverture économique et contrôle de l'admission. Cet arrière-plan politique éclaire la manière dont certaines catégories de population ont été construites comme plus légitimes que d'autres dans l'accès au territoire suisse.

3.3. Catégorisation des migrant·e·s et légitimation des exclusions

L'histoire des politiques migratoires suisses est marquée par une tension durable entre ouverture économique, contrôle de l'admission et construction de certaines migrations comme problématiques. Cette tension ne se manifeste pas uniquement dans les dispositifs juridiques, mais aussi dans des catégories et des représentations qui contribuent à hiérarchiser les populations migrantes selon leur origine et leur supposée proximité avec la société suisse.

Comme le souligne Bolzman (2002), la politique migratoire pratiquée par la Suisse au cours du XX^e siècle est avant tout une politique d'immigration centrée sur l'admission, tandis que les autres dimensions de l'intégration sont largement laissées aux cantons, aux communes et à l'initiative des immigré·e·s. Cette orientation s'inscrit dans la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) de 1931, que Bolzman présente comme une loi principalement concernée par la politique d'admission et marquée par un fort souci de police des étrangers. L'article 16 de cette loi prévoit que les autorités tiennent compte, dans l'octroi des autorisations de séjour, des intérêts moraux et économiques du pays ainsi que du degré de « surpopulation étrangère ». Cette formulation met déjà en évidence l'articulation durable entre besoins économiques et crainte du nombre des étrangers dans la politique migratoire suisse.

Dans ce cadre, la notion d'Überfremdung occupe une place centrale. Bolzman (2002) rappelle qu'elle a d'abord été traduite par « envahissement de la Suisse par les étrangers », puis par « emprise étrangère » et plus récemment par « surpopulation étrangère ». Reprise jusque dans la LSEE, cette notion contribue à institutionnaliser une représentation de l'étranger comme menace potentielle pour la stabilité du pays. Elle participe ainsi à ancrer durablement, dans les politiques migratoires suisses, une logique de méfiance et de différenciation entre populations plus ou moins désirables.

Cette logique de hiérarchisation réapparaît de manière plus explicite dans les réformes des années 1990. Dans sa prise de position sur la politique des trois cercles, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) (1996) critique un modèle qui distingue les populations selon leur origine géographique et leur supposée proximité culturelle avec la Suisse. La CFR (1996) souligne en particulier que le recours à des notions comme l'« éloignement culturel » tend à opposer des groupes présumés intégrables à d'autres implicitement désignés comme problématiques, ce qui renforce des logiques d'exclusion.

Ces évolutions montrent que les politiques migratoires suisses ne reposent pas uniquement sur des critères administratifs, mais aussi sur des représentations qui construisent certaines populations comme plus intégrables, plus proches ou plus légitimes que d'autres. Dans cette perspective, les catégories juridiques apparaissent aussi comme le prolongement de logiques symboliques de hiérarchisation plus anciennes.

Un exemple récent illustre cette hiérarchisation persistante des conditions d'accueil. Le statut de protection S, introduit dans la loi sur l'asile en 1998 en réaction aux mouvements migratoires dus aux guerres des Balkans, n'a pourtant été activé pour la première fois qu'en mars 2022 pour les personnes ayant fui l'Ukraine (OSAR, s. d.). Selon l'OSAR (s.d), ce statut permet un accès rapide au séjour, au marché du travail, à la scolarité et à certaines mesures d'intégration. Ce décalage invite à interroger les critères implicites qui rendent certaines populations plus rapidement éligibles à une protection facilitée que d'autres, notamment au regard des logiques de proximité culturelle et de "potentiel d'intégration" déjà mises en évidence dans les prises de position de la CFR. Ainsi, les cadres juridiques de protection ne produisent pas seulement des formes différentes de séjour, mais aussi des conditions d'intégration différenciées.

Cette perspective historique est importante pour comprendre comment certains mécanismes institutionnels de tri, de catégorisation et de conditionnalité des droits s'inscrivent dans la durée. Elle permet aussi de mieux saisir pourquoi l'accès à la formation, à la requalification ou à la reconnaissance des diplômes demeure inégalement distribué selon les statuts et les trajectoires migratoires, question qui sera approfondie dans l'analyse du cas fribourgeois.

3.4. Cadre juridique de l'intégration et mise en œuvre cantonale

Cette section présente le cadre juridique fédéral qui structure l'intégration des personnes migrantes en Suisse. Elle permet de comprendre comment, au-delà d'un cadre national commun, les conditions d'accès à certains dispositifs, notamment en matière d'information,

d'orientation, de formation et de mesures d'intégration, peuvent varier selon les statuts juridiques et les contextes cantonaux.

La Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (*RS 142.20 - Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers...*, 2005) constitue une référence centrale en matière d'intégration. Elle définit notamment plusieurs critères pris en compte par les autorités, parmi lesquels le respect de la sécurité et de l'ordre publics, le respect des valeurs de la Constitution, les compétences linguistiques, ainsi que la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation (art. 58a LEI). Dans ce cadre, les exigences linguistiques occupent une place importante et peuvent intervenir dans différentes procédures administratives.

La Loi sur l'asile (*RS 142.31 - Loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi)*, 1998) encadre quant à elle l'octroi de l'asile, le statut des réfugié·e·s et la protection provisoire. Elle constitue ainsi un cadre déterminant pour les personnes relevant du domaine de l'asile et pour les droits qui leur sont associés. Dans cette perspective, les statuts juridiques, qu'il s'agisse du séjour, de l'établissement, de l'admission provisoire ou de la protection provisoire, jouent un rôle structurant, car ils influencent l'accès concret aux mesures, aux dispositifs et aux trajectoires d'intégration.

Enfin, le fédéralisme suisse confère aux cantons des marges de manœuvre importantes dans la mise en œuvre des politiques d'intégration, notamment parce que plusieurs domaines décisifs pour les parcours migratoires, comme l'éducation, le social ou une partie de l'accompagnement à l'insertion, relèvent de leurs compétences. Cette configuration peut engendrer des pratiques différenciées d'un canton à l'autre, ce qui rend particulièrement pertinent l'examen du cas fribourgeois dans la suite du travail.

Ainsi, les effets du cadre juridique ne se réduisent pas à des principes généraux, mais se traduisent concrètement dans des conditions d'accès différenciées aux ressources institutionnelles. Cela renforce l'intérêt d'une analyse centrée sur les mécanismes concrets de reconnaissance des diplômes, d'accès à la formation et sur les effets des statuts dans les trajectoires éducatives et professionnelles des adultes migrant·e·s.

4. Déqualification sociale

À la lumière du cadre théorique et institutionnel présenté dans les chapitres précédents, ce chapitre examine une conséquence centrale des politiques migratoires et des dispositifs de reconnaissance des diplômes : la déqualification sociale des adultes migrant·e·s qualifié·e·s. Il s'agit de comprendre comment des logiques de hiérarchisation et de contrôle se traduisent concrètement dans les trajectoires éducatives et professionnelles des personnes concernées.

La déqualification sociale renvoie au décalage entre les compétences et diplômes acquis avant la migration et les positions effectivement occupées dans la société d'accueil. Elle se manifeste par un déclassement professionnel, une perte de revenus et, souvent, un rétrécissement des perspectives de carrière (Tepelena, 2021). Dans une perspective de sciences de l'éducation, ce phénomène interroge directement le rôle des institutions dans la reconnaissance, ou au contraire dans la dévalorisation, des savoirs et des parcours antérieurs.

Le chapitre adopte ainsi une lecture qui dépasse l'explication par les seuls déficits individuels. L'intégration y est analysée comme un processus social, dans lequel les conditions d'accès aux dispositifs, la structure des opportunités et les statuts juridiques pèsent fortement sur les trajectoires. La déqualification ne relève donc pas d'une simple inadéquation entre diplôme et emploi, mais d'un ensemble de mécanismes institutionnels qui fragilisent la conversion des acquis antérieurs en reconnaissance professionnelle et éducative.

Cette perspective permet également de souligner que la valeur d'un diplôme étranger ne dépend pas uniquement de son contenu, mais aussi de sa reconnaissance institutionnelle dans le pays d'accueil. Lorsque cette reconnaissance demeure partielle, incertaine ou inaccessible, les personnes migrantes qualifiées sont plus exposées à des formes durables de déclassement. Comme le montre notamment Tepelena (2021), l'accès à l'emploi qualifié reste étroitement lié à des barrières institutionnelles, culturelles et sociales qui dépassent largement la seule question des compétences individuelles.

Dans cette perspective, la déqualification sociale peut être comprise comme un processus cumulatif, dont les effets sont à la fois économiques, symboliques et relationnels. L'analyse du présent chapitre vise précisément à montrer comment, à partir d'une situation initiale de

surqualification, différents filtres institutionnels contribuent à produire une déqualification durable dans les trajectoires des adultes migrant·e·s.

4.1 Surqualification : un constat statistique (OFS) et ses implications

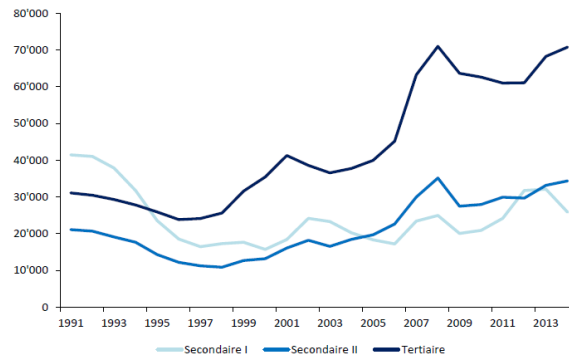
Dans les statistiques suisses (Haug, 2006), la surqualification est généralement appréhendée à travers l'idée de gaspillage des compétences, lorsqu'une personne dispose d'un niveau de formation supérieur aux qualifications requises par l'emploi qu'elle occupe. Cette notion permet d'objectiver un premier décalage entre le niveau de qualification des personnes migrantes et leur insertion effective sur le marché du travail.

Les travaux de Haug (2006) montrent que ce risque varie fortement selon l'origine et le statut de séjour. Alors que les ressortissant·e·s de l'UE/AELE et d'Amérique du Nord ne présentent guère davantage de risques que les Suisses d'occuper un emploi en dessous de leur niveau de formation, ce risque est nettement plus élevé (environ trois fois plus élevé) pour les personnes originaires d'Europe du Sud-Est, d'Amérique latine, d'Asie et plus encore d'Afrique. L'analyse met aussi en évidence le rôle déterminant de l'autorisation de résidence. Pour les requérant·e·s d'asile et les personnes admises à titre provisoire ou temporaire, les chances d'accéder à un emploi correspondant à leurs qualifications apparaissent particulièrement faibles.

Ces résultats confirment qu'une lecture strictement individualisante de l'intégration est insuffisante. L'accès aux opportunités d'emploi et de formation dépend non seulement des ressources personnelles, mais aussi de la structure des droits, des procédures et des possibilités effectivement ouvertes selon les statuts. Autrement dit, la surqualification ne peut pas être comprise uniquement comme un mauvais ajustement entre formation et emploi ; elle renvoie aussi à des conditions institutionnelles différenciées d'accès à la reconnaissance et à la mobilité professionnelle

Cette problématique est d'autant plus importante que la Suisse a connu une augmentation marquée de l'immigration hautement qualifiée. Selon Steiner et Wanner (2018), la proportion des personnes entrant en Suisse avec une formation tertiaire a nettement progressé entre 1991 et 2014, passant de 33% à plus de 50% en 2014 (voir figure 1). Si cette évolution répond en grande partie à la demande du marché du travail, elle ne se traduit toutefois pas systématiquement par un accès à des emplois correspondant au niveau de qualification des migrant·e·s.

Graphique 1 : Effectif de la population immigrante en Suisse âgée de 20 à 64 ans, selon le niveau de formation, 1991-2014



Source : Propre estimation reposant sur les données du relevé structurel et de STATPOP.

Figure 2 Évolution de la population immigrante en Suisse âgée de 20 à 64 ans selon le niveau de formation, 1991-2014

Les mêmes auteurs (2018) montrent qu'à l'exception des ressortissant·e·s d'Afrique de l'Ouest et d'Amérique du Sud, plus de la moitié des immigrant·e·s récent·e·s diplômé·e·s du tertiaire disposaient déjà d'un contrat ou d'une offre d'emploi en Suisse avant leur arrivée, ce qui souligne le rôle du marché du travail dans l'orientation des mobilités. Cette sécurisation préalable ne concerne pas l'ensemble des profils migratoires et reste socialement différenciée. Une partie des personnes hautement qualifiées arrive ainsi en Suisse sans garantie de pouvoir convertir immédiatement son capital scolaire en position professionnelle reconnue

La surqualification constitue donc un premier indicateur statistique du décalage entre qualification et insertion professionnelle. Mais elle ne suffit pas à expliquer, à elle seule, la transformation de ce décalage en déclassement durable. Pour comprendre comment une situation de surqualification peut évoluer vers une véritable déqualification, il faut examiner les filtres institutionnels qui conditionnent la reconnaissance des diplômes, l'accès à la formation et la convertibilité des compétences dans le contexte suisse et fribourgeois.

4.2 De la surqualification à la déqualification : filtres institutionnels

La littérature distingue généralement deux grandes approches de la déqualification. La première met l'accent sur les facteurs structurels, tels que le cadre migratoire, la segmentation du marché du travail, la non-reconnaissance des diplômes ou encore la division sexuée du travail. La seconde insiste davantage sur les dimensions individuelles et familiales, notamment les réseaux, les stratégies d'insertion et les contraintes liées aux responsabilités parentales.

Dans cette recherche, ces deux niveaux d'analyse sont articulés afin de montrer comment la déqualification se construit à l'intersection de mécanismes institutionnels et de situations sociales différenciées. À Fribourg, ces mécanismes peuvent être analysés à travers trois filtres interconnectés : la reconnaissance et la convertibilité des diplômes, les exigences linguistiques et normatives, ainsi que l'accès effectif aux dispositifs de soutien et de requalification.

4.2.1 Filtre 1 : Reconnaissance et "convertibilité" des diplômes

Un premier filtre central réside dans la manière dont un diplôme étranger devient, ou non, convertible en opportunités professionnelles et éducatives dans la société d'accueil. La littérature souligne qu'il ne suffit pas de posséder un capital scolaire élevé, encore faut-il que ce capital soit lisible et reconnu dans les cadres administratifs et professionnels du pays d'accueil ; faute de quoi, il demeure partiellement inopérant. C'est précisément à ce niveau que la surqualification tend à s'installer. En l'absence de reconnaissance claire, de procédures accessibles ou d'une preuve officielle de la valeur du diplôme, l'accès à un emploi correspondant au niveau de qualification est retardé, rendu incertain ou subordonné à des démarches longues et coûteuses (Pecoraro & Tani, 2023).

L'étude de Pecoraro et Tani (2023) montre que la relation entre l'éducation acquise à l'étranger et le degré d'utilisation des compétences dans l'emploi est globalement négative, et plus particulièrement pour les personnes ayant obtenu leur diplôme dans un pays hors UE/AELE. Ce résultat confirme la transférabilité imparfaite du capital humain étranger mise en évidence par Chiswick et Miller (Pecoraro & Tani, 2023). Autrement dit, à niveau d'études comparable, les personnes diplômées à l'étranger, surtout hors UE/AELE, déclarent en moyenne une moindre utilisation de leurs connaissances et compétences dans l'emploi occupé que les personnes formées en Suisse.

Pecoraro et Tani (2023) mettent toutefois en évidence un résultat central pour ce travail. L'obtention d'un *Certificate of Equivalence* délivré par les autorités suisses atténue fortement l'effet négatif associé à un diplôme obtenu à l'étranger dans leurs analyses. Autrement dit, les personnes dont le diplôme étranger est certifié déclarent un degré d'utilisation de leurs compétences comparable à celui des personnes diplômées en Suisse, ce qui suggère que la certification agit comme un signal fort aux yeux des employeurs et des autorités. La certification ne supprime pas toutes les différences de parcours, mais elle réduit nettement la pénalité associée à l'éducation étrangère en termes de sous-utilisation des compétences (Pecoraro & Tani, 2023).

Ces constats mettent en lumière le rôle de la reconnaissance comme filtre institutionnel. Comme le montrent Pecoraro et Tani (2023), les contrats obtenus avant la migration jouent un rôle proche de celui de la certification, dans la mesure où ils constituent eux aussi un signal de crédibilité des compétences. Cette solution reste toutefois limitée à une partie des flux migratoires et ne compense pas l'absence de mécanismes de reconnaissance plus systématiques pour les autres profils, en particulier pour les personnes issues de pays tiers ou arrivant sans offre d'emploi préalable (Pecoraro & Tani, 2023 ; Wanner & Steiner, 2018).

Ce filtre agit d'autant plus fortement qu'il se heurte aux temporalités biographiques des personnes concernées. D'un côté, les procédures de reconnaissance, d'équivalence ou de validation exigent du temps, la collecte de documents, des traductions officielles et une capacité à s'orienter entre plusieurs instances, ce qui suppose des ressources administratives et symboliques inégalement réparties. De l'autre, la trajectoire migratoire impose souvent une contrainte d'urgence : sécuriser un revenu, stabiliser la situation résidentielle et assumer les charges familiales. Dans ce contexte, lorsque la reconnaissance tarde ou apparaît incertaine, accepter un emploi sous-qualifié peut constituer un choix rationnel à court terme, puisqu'il permet de subvenir aux besoins immédiats, tout en s'écartant du niveau de formation initial (Pecoraro & Tani, 2023).

Or, cet emploi d'attente tend souvent à se transformer en situation durable. Le temps consacré au travail réduit alors les possibilités de poursuivre les démarches de reconnaissance ou d'entreprendre des compléments de formation. L'éloignement progressif du champ professionnel d'origine peut également conduire à une désactualisation des compétences, tandis que l'accumulation d'expériences dans des postes de niveau inférieur risque d'affaiblir la crédibilité du parcours. L'intérêt analytique de ce premier filtre est ainsi de montrer comment une contrainte institutionnelle située au niveau de la lisibilité et des procédures se transforme d'abord en contrainte biographique, puis en contrainte structurelle, par la stabilisation dans un segment d'emploi moins qualifié. C'est dans ce passage du provisoire au durable que la surqualification bascule vers une véritable déqualification (Pecoraro & Tani, 2023).

4.2.2 Filtre 2 : Exigences linguistiques et normes d'employabilité

Un deuxième filtre concerne les exigences linguistiques et, plus largement, les normes d'« employabilité » qui structurent l'accès aux emplois qualifiés et aux formations en Suisse. La littérature sur l'intégration montre que la maîtrise de la langue du pays d'accueil constitue un déterminant majeur de l'utilisation des compétences : une meilleure connaissance de la langue est associée à une probabilité plus élevée d'accéder à un emploi correspondant au

niveau de formation, ainsi qu'à une réduction des situations de surqualification ou de skills wastage. Dans les modèles de Pecoraro et Tani (2023), le niveau de compréhension et d'expression dans la langue locale figure parmi les variables qui influencent significativement le degré d'utilisation des compétences, ce qui confirme que la langue ne constitue pas un simple atout supplémentaire, mais un élément structurel du rendement du capital humain.

Ce filtre linguistique est étroitement lié aux normes d'employabilité définies par les institutions et les employeurs. Pour accéder à certaines formations complémentaires, à des procédures de validation ou à des dispositifs de reconnaissance, un niveau minimal de langue est souvent requis, ce qui conditionne l'entrée même dans les trajectoires de requalification (carrières, 2026). Du point de vue des employeurs, la langue est également fréquemment mobilisée comme indicateur de disponibilité immédiate à l'emploi, au même titre que la familiarité avec les codes professionnels et les références locales. Cela peut conduire à sous-estimer des compétences techniques élevées lorsque la maîtrise linguistique est jugée insuffisante. La littérature montre ainsi que la langue fonctionne comme un critère de tri qui, en l'absence de soutien spécifique, peut maintenir durablement des personnes qualifiées dans des emplois inférieurs à leur niveau de formation (Pecoraro & Tani, 2023).

L'effet de ce filtre est d'autant plus important qu'il s'articule à des contraintes temporelles et matérielles. Investir dans l'apprentissage de la langue, au niveau requis pour suivre une formation, réussir un examen ou convaincre un employeur, demande du temps, de l'énergie et souvent des ressources financières, notamment pour les cours, les déplacements ou la garde des enfants. Or, dans un contexte où la nécessité de travailler pour vivre est immédiate, ces exigences peuvent difficilement être remplies. La littérature met ainsi en évidence un cercle vicieux : la surqualification pousse à accepter des emplois d'exécution qui laissent peu de marges pour se former ; l'absence de progression linguistique limite ensuite l'accès aux dispositifs de requalification ; et cette limitation prolonge la surqualification, voire conduit à une réorientation vers des secteurs où les exigences linguistiques sont moindres, mais où les perspectives de carrière sont plus restreintes.

Dans une perspective institutionnelle, ce filtre linguistique renvoie moins à un manque individuel qu'aux conditions d'accès aux positions qualifiées définies par les institutions et les employeurs. À capital scolaire comparable, des personnes migrantes peuvent ainsi rester cantonnées à des emplois sous-qualifiés lorsque leurs compétences ne correspondent pas aux normes linguistiques et professionnelles attendues.

4.2.3 Filtre 3 : Accès effectif aux dispositifs : financement, information, statut

Un troisième filtre tient à l'écart entre l'existence formelle des dispositifs de soutien et leur accessibilité réelle pour les adultes migrants qualifiés. Cette dimension complète les deux filtres précédents (reconnaissance et langue) en montrant que, même lorsque des mesures existent, leur activation dépend de ressources concrètes (temps, argent, informations, marge de planification).

Sur le plan financier, les démarches de reconnaissance et de requalification impliquent des coûts directs et indirects. Le SEFRI (s.d.) indique des frais de CHF 550 pour une reconnaissance de diplôme dans les professions réglementées et de CHF 350 pour une attestation de niveau dans les professions non réglementées, auxquels peuvent s'ajouter des frais de traduction, de certification et d'autres démarches administratives. À cela s'ajoutent les coûts de la vie pendant la formation ; le guide Perspectives - Études (2024) estime qu'une personne seule doit disposer d'au minimum 2'000 CHF par mois. Dans ce contexte, l'incertitude quant au financement peut favoriser une insertion rapide sur le marché du travail, y compris dans des emplois sous-qualifiés, plutôt qu'un investissement long dans la requalification.

L'accès effectif aux dispositifs dépend aussi des ressources informationnelles et d'une certaine familiarité avec le fonctionnement institutionnel. Comprendre quelles formations sont reconnues, à quelles conditions une VAE est possible ou vers quelle instance s'orienter suppose non seulement une maîtrise minimale de la langue, mais aussi un accompagnement et des repères administratifs. À titre d'exemple, Swiss ENIC n'évalue pas tous les diplômes universitaires étrangers, puisque cette possibilité dépend notamment du pays de délivrance du titre. Ainsi, un dispositif peut exister formellement tout en restant difficilement accessible en pratique pour les personnes qui ne disposent pas des informations nécessaires.

Enfin, le statut de séjour agit comme un filtre transversal qui encadre l'ensemble de ces dimensions. Le guide Perspectives - Études (2024) rappelle que, dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse, un forfait d'intégration de 18'000 CHF par personne est prévu pour les permis B et F sur les cinq à sept premières années, tandis que le permis S donne lieu à un soutien fédéral plus limité et que le permis N ne bénéficie pas d'un financement fédéral comparable pour l'intégration. Le même guide souligne aussi que l'affectation de ces ressources varie selon les cantons et que l'aide sociale privilégie en principe l'entrée rapide

sur le marché du travail plutôt que le financement d'études supérieures. Les possibilités de requalification dépendent donc non seulement de l'existence de mesures, mais aussi des droits liés au séjour et de leur mise en œuvre concrète.

Pris ensemble, ces éléments montrent que le troisième filtre tient aux conditions concrètes d'accès à la reconnaissance et à la requalification. Les possibilités ouvertes par les dispositifs dépendent en effet du financement disponible, de l'accès à l'information et des droits liés au statut de séjour. Ce filtre complète ainsi les deux précédents en montrant pourquoi l'existence formelle de mesures ne suffit pas à prévenir la sous-utilisation des compétences et la déqualification.

4.2.4 Déterminants sociaux et biographiques : effets cumulatifs

La littérature invite à articuler l'analyse des filtres institutionnels avec celle des déterminants sociaux et biographiques, afin de comprendre comment ils se traduisent dans les trajectoires concrètes. Les obstacles institutionnels ne produisent pas les mêmes effets pour toutes les personnes : ils se cumulent ou s'atténuent selon les ressources relationnelles, la situation familiale et les rapports sociaux, notamment de genre et d'origine.

Tepelena (2021) met ainsi en évidence des résistances à l'embauche et des préjugés d'employeurs qui touchent plus fortement certaines catégories de personnes migrantes, en particulier les femmes issues du Sud global. Ces stéréotypes peuvent à la fois exclure des emplois qualifiés et orienter vers des emplois précaires jugés plus « acceptables » sans négociation des conditions de travail.

Par ailleurs, l'absence de réseau familial élargi constitue un obstacle important à la requalification. En contexte migratoire, la faible disponibilité de proches pouvant assurer la garde des enfants accroît la charge temporelle et mentale, ce qui complique l'accès à la formation continue comme aux démarches administratives longues. Ces contraintes s'articulent fréquemment avec le statut migratoire et les exigences institutionnelles, et contribuent ainsi à stabiliser des trajectoires de surqualification, puis de déqualification.

4.2.5 Typologie des trajectoires

Les mécanismes analysés ci-dessus ne conduisent pas à une seule forme de déclassement, mais à des trajectoires différenciées. Celles-ci peuvent être éclairées par la distinction proposée par Wirz et Atukeren (2005) (Goguikian Ratcliff et al., 2014), reprise dans la littérature suisse, entre déqualification verticale et déqualification horizontale. La

déqualification verticale renvoie à des situations dans lesquelles la personne demeure dans son domaine de formation initial, mais à un niveau hiérarchique inférieur ou dans des fonctions moins qualifiées. La déqualification horizontale désigne, quant à elle, une réorientation vers un autre champ professionnel lorsque l'accès au métier d'origine est bloqué ou devenu trop coûteux en temps et en ressources. Cette distinction permet de montrer que la déqualification ne renvoie pas seulement à une perte de statut, mais aussi à des formes différentes de conversion forcée des parcours. Elle éclaire ainsi les différentes formes prises par la déqualification et introduit l'analyse de ses effets.

4.3 Impacts de la déqualification

La déqualification ne se réduit pas à un simple écart entre diplôme et emploi occupé. Elle constitue une dynamique cumulative qui affecte les conditions matérielles d'existence, l'identité professionnelle et les relations sociales. Dans cette perspective, cette section examine les impacts économiques et professionnels, psychologiques et identitaires, ainsi que sociaux et familiaux, tout en soulignant qu'ils se renforcent mutuellement.

4.3.1 Impacts économiques et professionnels : déclassement, précarité, enfermement

Un premier impact central de la déqualification est l'accès contraint à des emplois situés en dessous du niveau de formation, dans un contexte de non-reconnaissance (totale ou partielle) des diplômes et de l'expérience acquis à l'étranger. La Croix-Rouge suisse (CRS) (2012) souligne que cette non-reconnaissance peut conduire à catégoriser des personnes pourtant qualifiées comme une main-d'œuvre « peu qualifiée », ce qui réduit les opportunités d'emploi correspondant aux compétences et accélère des réorientations subies. L'écart entre qualification et poste occupé s'accompagne généralement d'un déclassement salarial, les revenus ne correspondant plus à ceux attendus au regard de la formation initiale.

Au-delà de la baisse de revenu, la déqualification modifie la structure des opportunités. Lorsque l'accès à l'emploi qualifié est bloqué et que l'urgence économique domine, la requalification devient difficilement planifiable, tandis que l'acceptation d'emplois précaires contribue à verrouiller le temps, l'énergie et la stabilité nécessaires pour entreprendre une formation. L'instabilité des horaires, la fatigue et l'imprévisibilité du quotidien réduisent ainsi concrètement les marges de manœuvre pour sortir du sous-emploi (CRS, 2012).

Ces contraintes pèsent avec une intensité particulière lorsque la personne assume des responsabilités familiales. Dans ce cas, les coûts directs et indirects de la formation,

combinés à des dispositifs de soutien souvent orientés vers une entrée rapide sur le marché du travail, renforcent un dilemme structurel entre sécurisation immédiate du revenu et investissement dans une trajectoire de requalification.

Enfin, le déclassement durable peut aussi fragiliser l'employabilité future. À mesure que le sous-emploi se prolonge, les compétences risquent d'être moins mobilisées, ce qui peut limiter les perspectives de mobilité vers un emploi mieux ajusté et contribuer à l'enfermement dans la déqualification malgré un niveau de formation élevé (CRS, 2012).

4.3.2 Impacts psychologiques et identitaires

La déqualification constitue une expérience de perte de statut social et de rupture identitaire, dans la mesure où elle désorganise la continuité entre l'identité professionnelle construite avant la migration et la position réellement accessible en Suisse. Dans *Déqualifiés!*, la Croix-Rouge suisse (2012) montre, à travers des entretiens, que des personnes auparavant insérées dans des emplois qualifiés, autonomes financièrement et socialement reconnues, se retrouvent parfois définies d'abord par leur statut administratif (requérant·e d'asile, chômeur·euse, bénéficiaire de l'aide sociale) ou par un emploi peu qualifié, plutôt que par leurs compétences. Cette rupture est d'autant plus marquante que, dans les interactions ordinaires, la reconnaissance sociale est perçue comme liée à la maîtrise linguistique et au type d'emploi occupé, tandis que la formation et l'expérience antérieures deviennent peu visibles.

Sur le plan subjectif, cette situation se traduit par un sentiment d'injustice et d'impuissance face à des barrières perçues comme rigides (non-reconnaissance de l'expérience, accès restreint aux emplois qualifiés), ce qui alimente frustration, stress et abattement. La CRS (2012) décrit aussi une dynamique de « double exclusion » : impossibilité d'exercer son métier et difficulté à être pleinement accepté·e dans le nouvel environnement de travail, parce que le statut attribué ne correspond ni à la qualification réelle ni au poste occupé. Plusieurs personnes rapportent que le manque d'estime, le rejet ou les remarques liées à la langue et au statut social peuvent miner la confiance en soi, et conduire à taire ses diplômes ou ses fonctions antérieures pour éviter des répercussions négatives dans les relations professionnelles.

Ces effets s'inscrivent dans un contexte normatif où l'intégration tend à être évaluée à travers des indicateurs de performance économique (emploi, autonomie financière), ce qui rend le sous-emploi particulièrement stigmatisant. Dans ce cadre, la rhétorique de la responsabilisation individuelle (expliquer les difficultés par un manque d'efforts, une

mauvaise volonté ou des attentes irréalistes) contribue à individualiser des trajectoires qui, pourtant, sont fortement façonnées par des obstacles structurels discutés dans ce travail. Cette individualisation peut renforcer la culpabilisation et réduire la légitimité subjective à exprimer sa souffrance, puisque les difficultés sont interprétées comme des “défaillances” personnelles plutôt que comme le produit de barrières d’accès (CRS, 2012).

Enfin, la perte d’identité professionnelle et la crainte du jugement peuvent favoriser le repli, l’isolement et la difficulté à reconstruire des réseaux utiles à l’accès à des opportunités correspondant à la formation initiale. À long terme, ce cumul de déclassement, de stigmatisation et d’auto-dévalorisation fragilise la capacité à se projeter et contribue à inscrire la déqualification dans la durée (CRS, 2012). L’impact psychologique ne doit donc pas être compris comme un simple effet secondaire, mais comme une conséquence plausible d’un déclassement prolongé combiné au regard social et à l’intériorisation d’une responsabilité individuelle imposée.

4.3.3 Impacts familiaux et relationnels

La déqualification reconfigure les réseaux sociaux, car l’emploi exercé en Suisse et le statut qui l’accompagne modifient les milieux fréquentés, les interactions et les formes de reconnaissance. Selon la Croix-Rouge suisse (2012), les personnes déqualifiées côtoient souvent, au travail, des collègues n’ayant pas suivi de formation supérieure, et les rapports sociaux ainsi que les sujets de discussion diffèrent de ceux qu’elles connaissaient dans leur domaine de formation. Une partie des personnes interrogées exprime le regret de l’environnement intellectuel antérieur et des échanges propres à leur secteur, et cherche parfois des espaces alternatifs, par exemple dans le bénévolat, pour retrouver un milieu plus proche de leurs intérêts et compétences.

Sur le plan familial et transnational, la perte de statut peut créer des tensions avec les proches restés au pays, qui ne comprennent pas toujours pourquoi la personne ne travaille pas ou travaille « en dessous » de sa qualification, d’autant plus qu’ils imaginent la Suisse comme un espace d’opportunités. La Croix-Rouge suisse (2012) relève notamment la déception de certains parents, qui peuvent vivre la situation comme un investissement en formation « dépensé inutilement ». Cette incompréhension, ajoutée à la honte possible liée au déclassement, peut renforcer l’isolement et compliquer la reconstruction d’un sentiment d’appartenance dans la société d’accueil.

4.3.4 Impacts sociétaux : visibilité du déclassement et risque de stéréotypes

Au-delà des relations interpersonnelles, la déqualification a un impact social plus large, dans la mesure où elle rend visible dans l'espace public le déclassement de personnes qualifiées, souvent réduites à leur statut administratif ou à des emplois peu qualifiés. La Croix-Rouge suisse (2012) relève que, du fait de leur origine et de leur nouvelle position sociale, les personnes concernées peuvent être traitées de manière désagréable ou irrespectueuse au travail, dans la recherche d'emploi ou dans l'espace public, ce qui contribue à consolider des représentations réductrices.

Ces situations de sous-emploi ou de déclassement peuvent ensuite être relues dans l'espace public à travers des cadrages qui individualisent les difficultés d'intégration. Or, les chapitres précédents ont montré que ces trajectoires s'expliquent aussi par des obstacles structurels, notamment la reconnaissance incomplète des diplômes, les effets des statuts et les mécanismes institutionnels qui limitent l'accès à l'emploi qualifié. La déqualification visible dans l'espace public risque ainsi d'être interprétée comme le signe d'un manque individuel, alors même qu'elle résulte aussi de conditions d'accès inégales à la reconnaissance et aux opportunités.

On peut dès lors formuler l'hypothèse d'un cercle vicieux : la déqualification, produite par des barrières institutionnelles, rend le déclassement plus visible ; cette visibilité peut être requalifiée en « échec individuel » dans certains discours ; et ces représentations facilitent ensuite la légitimation de réponses plus restrictives, qui risquent de renforcer les obstacles à l'intégration qualifiée. Dans ce cadre, la déqualification n'apparaît pas seulement comme un problème d'insertion professionnelle, mais aussi comme un facteur de fragilisation de la cohésion sociale, à travers ses effets sur la reconnaissance, la participation et les représentations collectives.

4.4. Dispositifs d'accompagnement et de mise en œuvre à Fribourg

Malgré les barrières cumulées décrites dans les sections précédentes, plusieurs acteurs fribourgeois contribuent à orienter et accompagner les personnes migrantes dans un environnement institutionnel complexe. Dans le canton de Fribourg, la prise en charge varie selon les publics du domaine de l'asile, ce qui influe directement sur les ressources mobilisables et, plus largement, sur les trajectoires d'accompagnement.

Sur mandat cantonal, Caritas Suisse (Département Intégration & Migration Suisse romande) (s.d.) assure le suivi social et financier ainsi que l'intégration, notamment professionnelle, des réfugié·e·s statutaires, en particulier des personnes disposant d'un statut B ou F. Cet accompagnement constitue un appui important de navigation institutionnelle, en facilitant l'accès à l'information, l'orientation et une certaine stabilisation sociale. Il s'inscrit toutefois dans un cadre où les marges d'action demeurent fortement conditionnées par le statut, par l'accès effectif aux mesures et par les contraintes de financement déjà mises en évidence dans ce chapitre.

Sur le plan institutionnel, l'accompagnement à l'intégration à Fribourg s'inscrit dans le cadre des Programmes d'intégration cantonaux (PIC), déployés depuis 2014 en articulation avec la Confédération. Dans le canton, leur mise en œuvre repose sur une coordination entre le Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme (IMR) et le Service de l'action sociale (SASoc). Ce cadre vise à structurer l'action publique dans plusieurs domaines centraux, parmi lesquels l'information, l'orientation, la formation, l'accès au travail et l'intégration sociale (Bureau de l'intégration des migrant·e·s et de la prévention du racisme, 2025).

À côté de ces dispositifs institutionnels, des organisations associatives, dont la Croix-Rouge, proposent des ateliers, des formations et des activités d'information qui contribuent à réduire certains obstacles liés à la méconnaissance des démarches et à la complexité administrative. Leur portée reste néanmoins dépendante de contraintes structurelles déjà analysées, notamment le statut, le financement, les exigences linguistiques et les temporalités imposées par les trajectoires migratoires. C'est dans cette perspective qu'il convient d'examiner plus précisément les possibilités, mais aussi les limites, d'une réponse éducative à la déqualification.

4.4.1 L'éducation face à la déqualification : limites et enjeux

Dans une perspective de sciences de l'éducation, l'éducation, qu'elle soit initiale, continue ou organisée sous forme de passerelles, peut être comprise comme un levier de conversion. Elle produit des titres, des preuves et des signaux reconnus, qui conditionnent l'accès à des professions, à des grilles salariales et à des réseaux qualifiants. Ce point est central, car les récits analysés par la Croix-Rouge suisse (2012) montrent que le problème principal ne réside pas dans l'absence de compétences, mais dans leur faible transférabilité institutionnelle et dans la difficulté à les faire reconnaître dans les catégories du marché du travail et des dispositifs de formation.

Pour autant, l'éducation ne constitue pas mécaniquement une solution. D'une part, elle peut être rendue matériellement difficile, voire inenvisageable, par la précarité décrite plus haut, qu'il s'agisse de l'instabilité des revenus, des horaires variables, de la fatigue ou de la difficulté à accomplir les démarches administratives nécessaires. D'autre part, lorsque l'accès aux études est conditionné par le statut de séjour et par des logiques d'activation qui priorisent l'entrée rapide sur le marché du travail, la requalification tend à devenir une possibilité inégalement distribuée, davantage accessible aux trajectoires déjà relativement stabilisées.

L'enjeu n'est donc pas seulement d'élargir l'offre de formation, mais de comprendre dans quelles conditions cette offre peut devenir réellement praticable et convertible en opportunités professionnelles. Autrement dit, la question éducative ne peut être dissociée des conditions sociales, économiques et administratives qui encadrent l'accès même aux parcours de requalification.

4.4.2 Une mise en œuvre concrète : l'exemple des passerelles

À Fribourg, certaines initiatives visent à sécuriser l'accès aux études pour des personnes issues du domaine de l'asile. L'Université de Fribourg propose ainsi les programmes Hérodote et Hérodote Plus (Hérodote | Centre de langues | Université de Fribourg, s. d.) comme préparation aux études pour des personnes relevant du domaine de l'asile, notamment titulaires des permis F, B, N ou S, sous réserve de certaines conditions, parmi lesquelles le soutien du ou de la conseillère en intégration au projet d'études. L'existence de tels programmes montre que des formes institutionnelles de passerelle sont possibles à l'échelle cantonale.

Dans le même temps, ces dispositifs rendent visible le poids décisif des conditions matérielles. L'Université indique une taxe de participation de 3'000 CHF par semestre pour ces programmes, ce qui souligne d'emblée l'importance du financement dans la faisabilité d'un projet de requalification. Le projet Perspectives - Études (2024) souligne également que la faisabilité d'une reprise d'études dépend du financement global du parcours, incluant les frais de subsistance. Cet enjeu, déjà mis en évidence dans l'analyse des obstacles structurels, limite concrètement l'accessibilité des passerelles pour une partie des personnes concernées.

Ainsi, l'existence de passerelles ne suffit pas à garantir leur accessibilité réelle. Entre l'offre formelle d'un dispositif et sa possibilité d'appropriation concrète, interviennent des inégalités

de financement, de stabilité administrative et de disponibilité temporelle qui conditionnent fortement la poursuite d'études.

4.4.3 De l'intégration à l'inclusion : axes de transformation

Sur le plan analytique, l'enjeu est de distinguer une intégration fondée principalement sur l'adaptation individuelle d'une inclusion qui suppose aussi une transformation du cadre institutionnel de reconnaissance. Dans le premier cas, les personnes migrantes doivent avant tout apprendre la langue, accepter un déclassement temporaire ou recommencer une partie de leur parcours. Dans le second, les institutions sont également amenées à rendre les compétences déjà acquises plus lisibles, plus reconnues et plus convertibles dans le contexte suisse.

Les travaux de Pecoraro et Tani (2023) appuient cette lecture en montrant que la certification des qualifications étrangères est associée à une meilleure utilisation des compétences sur le marché du travail suisse. Plus précisément, lorsque la formation acquise à l'étranger est certifiée en Suisse, la pénalité habituellement liée à cette formation devient non significative dans leurs modèles, ce qui souligne l'importance des mécanismes de reconnaissance formelle. Une politique éducative efficace ne devrait donc pas seulement ajouter de la formation, mais aussi renforcer les dispositifs qui permettent de convertir des acquis préexistants en titres, en preuves et en signaux reconnus par les employeurs.

Dans cette perspective, plusieurs axes de transformation apparaissent pertinents : des parcours plus flexibles et compatibles avec les contraintes de la vie quotidienne, des formations linguistiques orientées vers les exigences des métiers, une VAE plus accessible, ainsi que des dispositifs de mentorat facilitant l'accès aux réseaux, aux codes institutionnels et aux opportunités. Toutefois, la portée de ces leviers dépend de deux conditions transversales déjà mises en évidence dans ce chapitre : une sécurisation minimale du financement pendant les études et un accès aux dispositifs moins dépendant des statuts les plus stables. À défaut, la requalification risque de demeurer une possibilité théorique plutôt qu'une véritable voie de sortie de la déqualification.

Cette lecture conduit à considérer que la réduction de la déqualification ne relève pas uniquement d'un effort individuel supplémentaire, mais d'un réagencement des conditions institutionnelles de reconnaissance, de formation et d'accès aux opportunités. Dans cette optique, l'inclusion ne consiste pas à reconstruire entièrement les parcours, mais à permettre la valorisation effective de compétences déjà présentes.

5. Conclusion

Ce travail avait pour objectif d'examiner, dans le canton de Fribourg, la manière dont le cadre institutionnel, et plus spécifiquement les dispositifs de reconnaissance des diplômes et d'accès à la formation, influence les trajectoires éducatives et professionnelles d'adultes migrant·e·s. La question de recherche qui a guidé l'analyse était la suivante : « De quelle manière le cadre institutionnel fribourgeois, en particulier les dispositifs de reconnaissance des diplômes et d'accès à la formation, influence-t-il les trajectoires éducatives et professionnelles des adultes migrant·e·s ? » Les résultats peuvent être regroupés autour de trois constats principaux : la déqualification comme processus institutionnel cumulatif, l'ambivalence de l'éducation dans les trajectoires, et le rôle déterminant des conditions de reconnaissance et de soutenabilité.

L'analyse montre d'abord que la déqualification ne peut pas être réduite à une explication individualisante, mais qu'elle s'inscrit dans une configuration de contraintes où les règles, les procédures et les dispositifs structurent concrètement l'accès aux opportunités. Les constats mobilisés dans ce travail indiquent que des personnes hautement qualifiées arrivent fréquemment avec l'anticipation d'une insertion correspondant à leur formation, puis se heurtent à des barrières qui conduisent à des réorientations subies et à l'acceptation d'emplois éloignés des compétences initiales. Dans cette perspective, la déqualification apparaît comme un processus cumulatif : elle fragilise les conditions d'emploi et de revenu, tout en produisant des effets identitaires et sociaux qui rendent plus difficile la sortie du sous-emploi.

Dans ce contexte, l'éducation occupe une place ambivalente. D'un côté, elle peut constituer un levier de requalification en donnant accès à des titres reconnus et à des formes de légitimité institutionnelle susceptibles de rouvrir des opportunités. De l'autre, elle peut aussi fonctionner comme une exigence supplémentaire lorsqu'elle impose, de fait, de recommencer une partie du parcours pour rendre les compétences lisibles dans le contexte suisse. L'enjeu principal n'est donc pas d'opposer emploi et formation, mais d'identifier sous quelles conditions l'éducation devient une passerelle réaliste vers l'emploi qualifié.

Les analyses présentées dans ce mémoire montrent également que la reconnaissance formelle des qualifications joue un rôle central dans cette conversion des compétences en opportunités. Toutefois, cette reconnaissance ne suffit pas à elle seule, car les trajectoires restent aussi façonnées par d'autres dimensions, notamment les contraintes linguistiques, les ressources relationnelles, les temporalités biographiques et les effets du statut. La

requalification dépend ainsi d'un ensemble de conditions institutionnelles et matérielles qui excèdent la seule volonté individuelle.

Les contraintes de soutenabilité apparaissent ici déterminantes. Lorsque les coûts des études, les charges familiales, l'instabilité administrative ou la nécessité d'assurer rapidement un revenu deviennent trop importants, l'emploi sous-qualifié tend à s'imposer comme un choix contraint durable. Or, ce choix stabilise certes un revenu minimal, mais il réduit aussi le temps, l'énergie et la prévisibilité nécessaires pour s'engager dans des démarches de formation ou de reconnaissance, ce qui contribue à entretenir la déqualification dans la durée.

Au-delà des dimensions économiques, ce travail met aussi en évidence les effets identitaires et sociaux de la déqualification. La non-reconnaissance, la perte de statut et l'invisibilisation des expériences antérieures fragilisent l'estime de soi et recomposent les réseaux sociaux, en particulier pour les personnes dont les qualifications proviennent de contextes perçus comme plus « distants » des normes nationales ou dont le statut administratif restreint davantage l'accès à l'emploi qualifié. Dans ces situations, le sous-emploi durable, l'isolement et la précarité peuvent renforcer des lectures individualisantes de difficultés pourtant largement produites par des obstacles structurels. Il en résulte une dynamique circulaire : le déclassement visible tend à alimenter des représentations négatives, lesquelles contribuent ensuite à rendre plus difficile la reconnaissance des compétences et la sortie de la déqualification. La déqualification n'apparaît ainsi pas seulement comme un problème d'insertion professionnelle, mais comme un processus plus large de fragilisation sociale.

Dans le contexte fribourgeois, l'existence de dispositifs d'accompagnement, de passerelles et de coordination institutionnelle montre que la valorisation des compétences constitue bien un horizon d'action publique. La question centrale n'est toutefois pas seulement de savoir si cette valorisation est affirmée dans les dispositifs, mais dans quelle mesure elle devient effectivement accessible, praticable et équitable pour les personnes concernées.

Plusieurs limites doivent néanmoins être soulignées. Premièrement, l'analyse est centrée sur un terrain cantonal, alors qu'une partie des règles de reconnaissance relève d'échelles plus larges que le niveau fribourgeois, ce qui limite les marges d'action locales. Deuxièmement, la déqualification ne peut être rapportée à une cause unique, puisqu'elle résulte d'une combinaison de facteurs institutionnels, sociaux et biographiques. Troisièmement, un approfondissement du point de vue des employeurs et des organisations professionnelles permettrait de mieux comprendre les logiques concrètes de sélection et de reconnaissance des parcours.

Une perspective de recherche pertinente consisterait à examiner dans quelle mesure l'accès à une certification d'équivalence, combiné à des parcours modulaires et à un financement soutenable, modifie effectivement les sorties vers l'emploi qualifié à moyen terme. Une comparaison intercantonale articulée à un suivi longitudinal permettrait, dans cette optique, d'observer plus finement les trajectoires selon les profils, les charges familiales et les statuts, tout en intégrant le point de vue des institutions et des employeurs.

Au terme de l'analyse, la déqualification apparaît moins comme une fatalité que comme le produit de conditions institutionnelles qui peuvent, selon leur conception, soit convertir des compétences en reconnaissance et en opportunités, soit maintenir durablement une partie des personnes migrantes dans un sous-emploi structurel. Dans cette perspective, l'enjeu n'est pas d'exiger une adaptation unilatérale, mais de rendre effectivement possible la reconnaissance de parcours, de compétences et d'expériences déjà présentes.

6. Bibliographie

- Bolzman, C. (2002). *La politique migratoire suisse. Entre contrôle et intégration. Écarts d'identité*, 99, 65-71.
- Bolzman, C. (2007). Travailleurs Étrangers sur le Marché du Travail Suisse : Quels Modes D'incorporation? *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de La Migration Internationale*, 8(4), 357-373. <https://doi.org/10.1007/s12134-007-0027-7>
- Bolzman, C. (2008). Suisse : Jeunes issus de la migration : quel accès aux formations post-obligatoires ? *Diversité*, 154(1), 216-221. <https://doi.org/10.3406/diver.2008.2980>
- Bolzman, C. (2009). Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : Enjeux et défis pour les pratiques professionnelles: *Pensée plurielle*, n° 21(2), 41-51. <https://doi.org/10.3917/pp.021.0041>
- Borgna, C. (2016). Multiple paths to inequality. How institutional contexts shape the educational opportunities of second-generation immigrants in Europe. *European Societies*, 18(2), 180-199. <https://doi.org/10.1080/14616696.2015.1134801>
- Boroomand, A., Palacios, A., & Schuh, A. (2023). *Processus de reconnaissance des qualifications à Genève : Les Iraniens*. https://sonar.ch/documents/326608/files/TBS_1239_Boroomand_Palacios_Schuh.pdf
- Bréant, H. (2020). Réinstallations d'émigrés africains : Les usages sociaux des diplômes étrangers. *Migrations Société*, 180(2), 83-96. <https://doi.org/10.3917/migra.180.0083>
- carrières, S. de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes-Centre de. (s. d.). *Faire reconnaître ses compétences—Certification professionnelle pour adultes*. Consulté 9 mars 2026, à l'adresse <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/formation-pour-adultes-et-formation-continue/faire-reconnaitre-ses-competences-certification-professionnelle-pour-adultes>
- Cattacin, S., Efonyi-Mäder, D., & Wanner, P. (2001). *L'Etat social suisse face aux migrations* (p. 36-56).
- Cetin, R. A. (s. d.). *Exploring Differential Inclusion and Exclusion in Migration Studies : Definitions, Theories and Evidence from the Field*.

- Collectif. (2014). *Sociétés de migrations en débat*. Presses de l'Université Laval.
- Crul, M., & Schneider, J. (2010). Comparative integration context theory: Participation and belonging in new diverse European cities. *Ethnic and Racial Studies*, 33(7), 1249-1268. <https://doi.org/10.1080/01419871003624068>
- CSFO, S. |. (s. d.). *Reconnaissance des diplômes étrangers en Suisse*. Consulté 8 mars 2026, à l'adresse <https://www.orientation.ch/SharerWeb/Index?id=L2R5bi9zaG93LzkyNzA%3D>
- Déqualification des femmes migran...* | *Archive ouverte UNIGE*. (s. d.). Consulté 8 novembre 2025, à l'adresse <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:86244>
- Engagement dans le domaine de l'asile et de l'intégration dans le canton de Fribourg*. (s. d.). Caritas Suisse. Consulté 10 mars 2026, à l'adresse <https://www.caritas.ch/fr/engagement-dans-le-domaine-de-lasile-et-de-lintegration-dans-le-canton-de-fribourg/>
- Evaluation des diplômes étrangers—Swissuniversities*. (s. d.). Consulté 8 mars 2026, à l'adresse <https://www.swissuniversities.ch/fr/service/swiss-enic-evaluation-des-diplomes-etrangers/evaluation-des-diplomes-etrangers>
- Fernández, A. (2004). Quel droit à l'éducation pour les migrants ? *L'éducation en débats : analyse comparée*, 2, 57-66.
- Gerber, R. (2025). *Familles immigrées en Suisse : De nouvelles configurations familiales* (p. 95-116).
- Goguijian Ratcliff, B., Bolzman, C., & Gakuba, T. (2014). Déqualification des femmes migrantes en Suisse : Mécanismes sous-jacents et effets psychologiques. *Alterstice*, 4(2), 63. <https://doi.org/10.7202/1077426ar>
- Haug, W. (2006). *Les migrants et leurs descendants sur le marché du travail : Vue d'ensemble*. Office fédéral de la statistique.
- Hérodote | Centre de langues | Université de Fribourg*. (s. d.). Consulté 4 mars 2026, à l'adresse <https://www.unifr.ch/centredelangues/fr/herodote/>
- Indicateurs de l'intégration des immigrés : Panorama et enjeux : Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023*. (2023, juin 15). OCDE. https://www.oecd.org/fr/publications/les-indicateurs-de-l-integration-des-immigres-2023_d5253a21-fr/full-report/component-6.html

migrations, S. d'État aux. (s. d.). *Bases régissant l'admission sur le marché suisse du travail.*

Consulté 22 février 2026, à l'adresse

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/arbeit/nicht-eu_efta-angehoerige/grundlagen_zur_arbeitsmarktzulassung.html

Steiner, I., & Wanner, P. (2018). Une augmentation spectaculaire de la migration hautement qualifiée en Suisse. *Social Change in Switzerland*, 16. <https://doi.org/10.13094/SMIF-2018-00007>

OCDE. (2007). *De l'immigration à l'intégration.* Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/9789264028982-fr>

OECD. (2018). *Working Together for Local Integration of Migrants and Refugees.* OECD. <https://doi.org/10.1787/9789264085350-en>

Pecoraro, M., & Tani, M. (2023). Does Certifying Foreign Qualifications Lead to Better Immigrant Skills Utilization? *Social Indicators Research*, 170(1), 291-322. <https://doi.org/10.1007/s11205-023-03069-x>

Pecoraro, M., & Wanner, P. (2019). *Does the Recognition of Foreign Credentials Decrease the Risk for Immigrants of Being Mismatched in Education or Skills?* (p. 161-186). https://doi.org/10.1007/978-3-030-05671-1_7

Perregaux, C. (2004). En Suisse : Tensions entre politique migratoire et droit à l'éducation. *L'éducation en débats : analyse comparée*, 2, 22-31.

Perspectives – Études. (s. d.). *Perspektiven - Studium.* Consulté 2 mars 2026, à l'adresse <https://www.perspektiven-studium.ch/fr/>

Petrovic, E. C., Milica. (2014, mars 26). *The Future of Immigrant Integration in Europe : Mainstreaming Approaches for Inclusion.* Migrationpolicy.Org. <https://www.migrationpolicy.org/research/future-immigrant-integration-europe-mainstreaming-approaches-inclusion>

Population issue de la migration en 2023—GNP Diffusion. (2024, octobre 10). Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/news/de/2024-0540>

Procédure de reconnaissance auprès du SEFRI. (s. d.). Consulté 8 mars 2026, à l'adresse <https://www.sbf.admin.ch/fr/procedure-de-reconnaissance-aupres-du-sefri>

Qualité de vie des personnes âgées issues de l'immigration africaine et latino-américaine en Suisse (Cantons de Genève, Vaud)- PERAIMAL | HETS-Genève. (s. d.). Consulté 16 février 2026, à l'adresse <https://www.hesge.ch/hets/recherche/projets/qualite-vie-des-personnes-agees-issues-limmigration-africaine-latino-americaine-suisse-cantons>

racisme, B. de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du. (s. d.). *Les PIC : Programmes d'intégration du canton de Fribourg.* Consulté 10 mars 2026, à l'adresse <https://www.fr.ch/dsjs/imr/les-pic-programmes-dintegration-du-canton-de-fribourg>

Reconnaissance et équivalence des diplômes étrangers | La France en Suisse et au Liechtenstein. (s. d.). Consulté 8 mars 2026, à l'adresse <https://ch.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-venir/reconnaissance-et-equivalence-des-diplomes-etrangers>

RS 0.104—Convention internationale du 21 décembre 1965 ... (s. d.). Consulté 23 août 2025, à l'adresse https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1995/1164_1164_1164/fr#art_5

RS 142.20—Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étra... (s. d.). Fedlex. Consulté 17 octobre 2025, à l'adresse <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/758/fr>

RS 142.31—Loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi). (s. d.). Fedlex. Consulté 17 octobre 2025, à l'adresse <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/358/fr>

Saverese, E. (2000). Sayad Abdelmalek, La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 1999. *Politix*, 13(49), 163-169. <https://doi.org/10.3406/polix.2000.2142>

Statut S. (s. d.). Consulté 23 février 2026, à l'adresse <https://www.osar.ch/themes/asile-en-suisse/statut-de-sejour/statut-s>

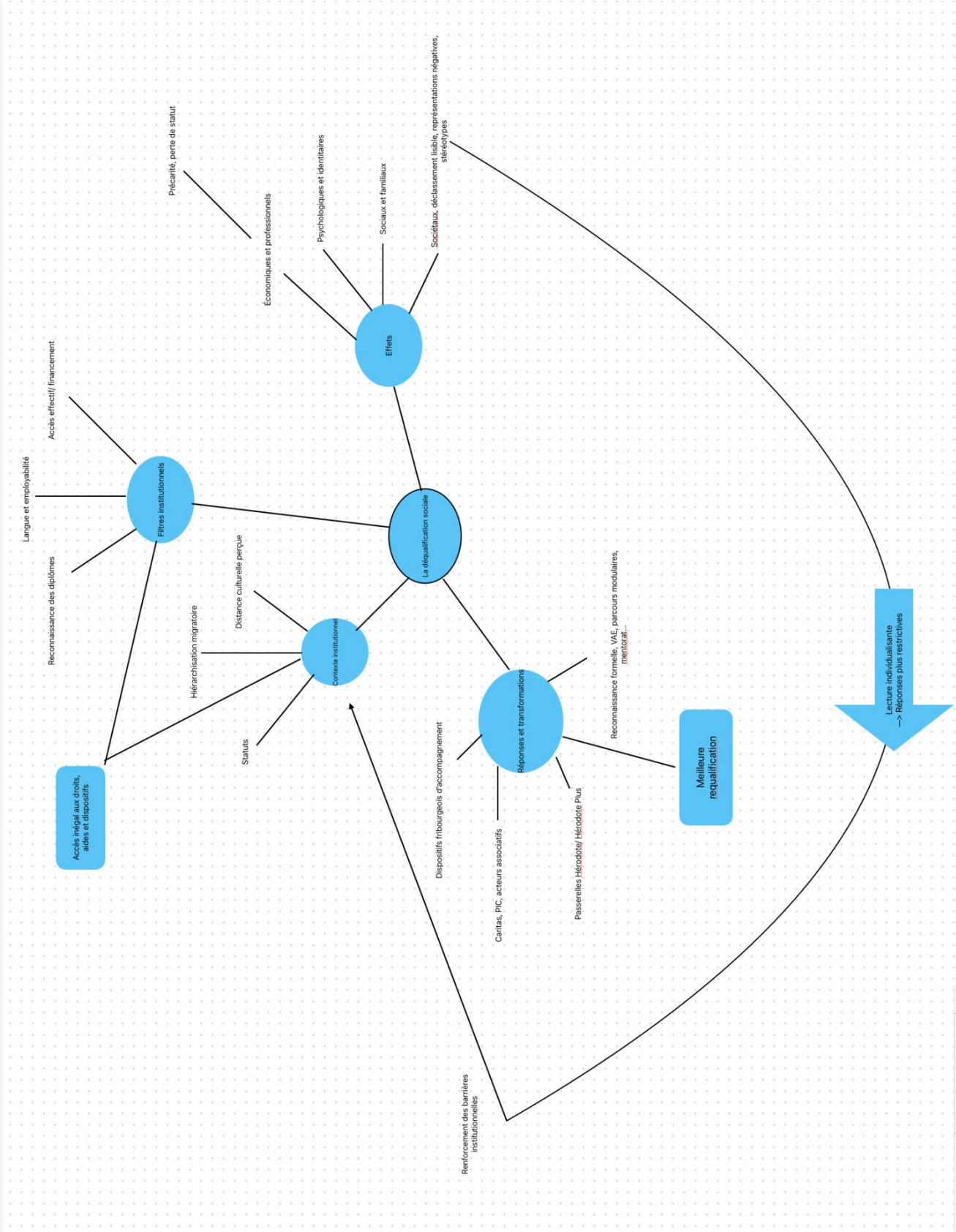
Tabin, J.-P. (2021). Le côté obscur de l'État social. *Almanach social. La pauvreté exclut*, 71-84.

Tepelena, Kristela. (2021). *De professionnelles qualifiées à migrantes déqualifiées : Barrières et stratégies dans l'intégration de migrantes provenant de l'Europe du Sud-Est sur le marché du travail genevois* [Mémoire de Master, Université de Genève]. <https://access.archive-ouverte.unige.ch/access/metadata/32fd6fcd-1c51-451c-8f86-4df5eef29b20/download>

- VILLEGAS, P. E., & ABERMAN, T. (2019). A Double Punishment: Post-secondary Access for Racialized Migrant Youth with Precarious Status in Toronto, Canada. *Refuge (Toronto. English Edition)*, 35(1), 72-82. <https://doi.org/10.7202/1060676ar>
- Wanner, P., & Fibbi, R. (Éds.). (2025). *Paysage migratoire au XXIe siècle en Suisse*. Seismo Verlag AG. <https://doi.org/10.33058/seismo.20772>
- Weyer, F., & Dunand, C. (2004). *Globalisation, inégalités d'éducation et dynamiques de précarisation à Genève: Un état de la question*. Institut universitaire d'études du développement. https://ruig-gian.org/ressources/comelieu-edu_Ge-Dunand-Weyer.pdf

7. Annexe

Annexe 1 : Carte conceptuelle



Déclaration sur l'honneur

Par ma signature, j'atteste avoir rédigé personnellement ce travail et n'avoir utilisé que les sources et moyens autorisés, et mentionné comme telles dans les citations et paraphrases.

Fribourg, le 10 mars 2026

Charef Islam